



AVIS PUBLIC **MISE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 19 août 2024 le Règlement suivant :

- Règlement n° 331-2024 ayant pour objet de modifier le Règlement n° 313-2023 concernant l'entente déléguant la compétence pour établir une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de Ville d'Alma.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 28 août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 août 2024.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay